



### Edito : la loi CHOC, on la bloque !

Décomplexés, les soutiens à la rente locative et à la spéculation ont lancé une nouvelle offensive, à la faveur des fêtes de fin d'année avec le soutien de V. Jeanbrun au gouvernement, Estrosi-Sassone au Sénat et Kasbarian à l'Assemblée. La proposition de loi - PPL - brutalement nommée par leurs auteur·ices loi « CHOC », déclare la guerre aux 3 millions de demandeur·euses HLM et aux DALOs.

Elle délégue au patronat, aux maires et aux bailleurs sociaux les droits d'attribution HLM du préfet dédiés aux prioritaires. Le maire devient le chef des attributions HLM sur son royaume, ouvrant la voie à la préférence nationale et à un clientélisme incontrôlé. Elle priorise la production de logements pour cadres-sup à la place de vrais logements sociaux, et désarme la loi SRU qui oblige les villes bourgeoises à en réaliser jusqu'à 25%.

Elle soutient la vente de logements sociaux aux locataires et la marchandisation du logement social. Elle pousse au surendettement des accédant·es modestes en « assouplissant » les règles du crédit immobilier. Elle déclare la guerre aux 1,1 million de locataires de passoires thermiques en permettant leur expulsion au prétexte de travaux...

Ils ont même tenté l'expulsion des locataires sans jugement et sur décision du préfet. L'alerte du DAL et une mobilisation de dernière minute l'ont mis en

échec, mais ils reviendront à la charge et le reste de la PPL est adoptée par le Sénat. Elle doit passer à l'Assemblée : restons mobilisé·es et bloquons la loi CHOC !

[Consultez l'analyse du DAL sur le site internet ici](#)

LES BERNARD-L'ERMITE SOLIDAIRES  
ET LE DAL



Artiste : Christine Traxeler

Autres fronts : la mobilisation se poursuit au plan national pour exiger l'application de la loi de réquisition, par les maires et par l'État, alors que le nombre de logements vacants spéculatifs est historiquement élevé : rencontres à Grenoble, raffut de Noël dans le triangle d'or à Paris, actions à Marseille et dans d'autres villes. L'interpellation des candidat·es aux municipales commence, hors extrême-droite et est [disponible en ligne](#). Les manifs de fin de trêve hivernale, pour cette année du 28 au 31 mars commencent à s'organiser et s'intègrent aux mobilisations du « housing day » des mouvements de lutte pour le logement en Europe.

Félicitons les rédacteur·rices de ce nouveau numéro de l'infoDAL, après plusieurs années d'interruption. Sonnons la charge contre les projets indignes des vautours du logement à la recherche de toujours plus de profits, des potentats locaux dévastateurs de l'habitat populaire et de ses quartiers, et de leur soutiens au pouvoir ! Seule la mobilisation massive des demandeur·euses HLM et des locataires pourra venir à bout de ces lois toxiques.

## LYON : lutte contre le coliving



Après des mois de réunions et de porte à porte pour rencontrer des locataires, DAL 69 a publiquement commencé sa mobilisation contre l'agence de coliving Joivy. Les agences de « coliving » sont des parasites qui pratiquent des baux individuels de sous-location à la chambre et gangrènent le parc locatif privé. À Lyon, des locataires ont entamé une grève des loyers pour faire face aux négligences répétées de Joivy et à leur business honteux. Après qu'ils aient refusé de rencontrer les locataires, les militantes ont envahi leurs locaux le 14 janvier afin d'être reçus de force. Les locataires ont nommé leurs revendications, face à des travailleuses Joivy incapables de leur répondre. Un prochain rendez-vous a été décidé durant lequel DAL attend qu'ils s'engagent par écrit. DAL 69 n'arrêtera pas tant que les locataires n'auront pas récupéré les sous que leur a volé Joivy, que les baux n'auront pas été requalifiés en baux de location 1989 et que ces agences continueront à se faire un max de fric sur la difficulté des gens à se loger.

## GRENOBLE : 2 mois d'occupation de la métropole



Depuis le 19 novembre 2025, des livreurs à vélo et leurs familles, expulsées de logements sociaux squattés qu'ils louaient à des « marchands de sommeils », occupent le siège de la Métropole de Grenoble. Ils et elles ont été rejoints par plusieurs personnes privées de logement, portant le nombre d'occupant·es à 150. Deux mois plus tard, alors que l'hiver s'intensifie, la lutte de ces travailleuses·es essentiel·les, dont des aides à domicile et auxiliaires de vie, se heurte toujours à l'inertie des pouvoirs publics malgré de rares avancées. Quelques hébergements ont pu avoir lieu dans des logements vides gérés par l'EPFL, ce qui rappelle l'absurdité de maintenir vacants des logements utilisables. Les occupant·es se mobilisent ainsi pour la réquisition, contre les expulsions, pour l'inconditionnalité de l'hébergement, et pour leur régularisation administrative qui leur permettrait enfin d'envisager un avenir digne.

## NANTES : occupation d'un gymnase avec les oublié.es du 115

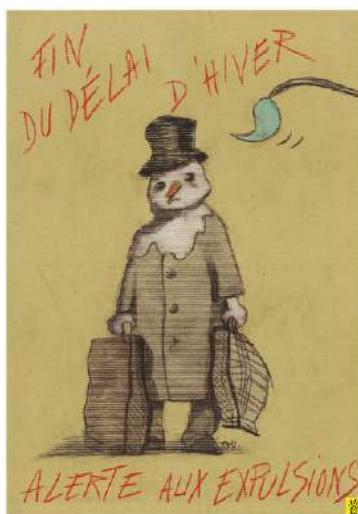
Le 19 novembre à Nantes, une centaine de personnes du collectif DAL 44 – les « oubliées du 115 » – a occupé un gymnase du centre-ville pour exiger un hébergement. Ce sont une grande partie des familles à la rue, qui se battent depuis longtemps pour une prise en charge. Cette action coup de poing dénonce la faillite d'un système d'urgence (le 115). Des remises à la rue incessantes et illégales empêchent ces familles de relever la tête de l'eau - lorsque celles-ci n'en sont pas purement exclues pour des raisons administratives opaques. C'est une machine saturée et sous-dimensionnée que l'action collective vient enrayer.

Deux mois après l'occupation du gymnase, le bilan montre une victoire réelle : la majorité des occupant·es est toujours prise en charge. Si la préfecture a tout de même expulsé certains profils, des femmes seules essentiellement. L'action a réussi à imposer le mal-logement et le sans-logisme dans l'actualité locale.

Face à l'urgence et aux décès de sans-abris, les autorités s'entêtent à refuser la réquisition des 33 000 logements vides en Loire-Atlantique.



## Expulsions locatives : une violence sociale, une résistance collective



La logement cher et la spéculation frappent de plus en plus durement les locataires ; les expulsions locatives en sont l'expression brutale. Entre 130.000 et 140.000 jugements d'expulsion ont été prononcés en 2024, et plus de 24.000 expulsions forcées ont été réalisées par la police, sur ordre des préfets.

On en comptait 3.300 en 1983, sept fois plus aujourd'hui, jetées à la rue, sans relogement, au mieux un hébergement de quelques jours, ou semaines.

Les loyers augmentent, les revenus stagnent et baissent pour les plus précaires, l'énergie pèse toujours plus, les APL ont été amputées. La loi Kasbarian-Bergé a réduit les délais et les protections des locataires en difficulté et systématisé l'expulsion des squats d'immeubles de spéculateurs. Plus récemment, la loi dite « narcotrafic » renforce l'expulsion « représailles » ou « double peine ». La loi CHOC, si elle est votée, autorise l'expulsion des locataires de passoires thermiques pour de prétendus travaux, tandis que le décret du 3 novembre - n°2025-1052 - permet aux bailleurs de demander des indemnités conséquentes à l'État lorsque le préfet diffère l'expulsion forcée. L'objectif est clair : expulser plus vite, plus fort, et à moindre coût pour le ministère de l'Intérieur.

9 fois sur 10, l'expulsion fait suite à des impayés de loyer, conséquences de la hausse des loyers, d'une perte de revenus, d'un accident de la vie... À cela s'ajoutent les congés souvent frauduleux afin de relouer plus cher.

À l'expulsion des locataires s'ajoute « la chasse à l'habitat de survie » : campements, bidonvilles, cabanes, squats et lieux de vie précaires, abandonnant les personnes à la rue, dans le plus grand dénuement. L'année 2025 a été marquée par l'expulsion dans tout le pays, le plus souvent sans jugement, de lieux occupés par des collectifs de lutte (en Ile-de-France : la Trotteuse, le Nectar, Al Zol, 1 rue Constantin, la Gaité Lyrique ...)

Face à la généralisation de cette violence sociale qu'est l'expulsion, que faire ?

Tout d'abord encourager les locataires menacé·es à sortir de leur isolement. Le « piquet anti expulsion », en amont de l'expulsion forcée, devant le logement du ou de la locataire menacé·e permet d'informer, de construire la solidarité avec les voisins·es, les parents d'élève de l'école des enfants, les habitant·es du quartier, et d'interpeller la/le maire, pour prendre un arrêté anti-expulsion, organiser le relogement, faire suspendre l'expulsion...

Il vaut mieux commencer les piquets avant la fin de la trêve hivernale, avec d'autres familles menacées, et aussi interpeller le préfet, pour faire savoir l'intervention du DAL. Des rassemblements devant les préfectures ou les sous-préfectures sont aussi organisés, avec les familles menacées et les soutiens.

Lorsque l'expulsion intervient, un campement à proximité peut être efficace. Il ne faut pas hésiter à médiatiser les mobilisations et les victoires.

Pour la fin mars, entre le 28 et le 31 mars avant la fin de la trêve hivernale des expulsions, des marches et des manifs unitaires dans toute la France se mettent en place.

La campagne est lancée dès février pour mobiliser et sortir de leur isolement les locataires et les sans-logis hébergé·es menacé·es aussi d'une mise à la rue.

L'expulsion de son logement ou de son hébergement n'est pas une fatalité individuelle, mais le résultat des politiques cyniques basées sur la recherche du profits sans égard pour les victimes.

Réunions d'information, AG et mobilisations en février et mars, interpellation des préfets, du gouvernement et des maires... Pour en savoir plus rendez-vous sur le site du DAL ([www.droitaulogement.org](http://www.droitaulogement.org)) et suivez-nous sur les réseaux sociaux ! (Instagram : [@federationdal](https://www.instagram.com/@federationdal) - Facebook : [DAL Droit au Logement](https://www.facebook.com/DAL.Droit au Logement)), dates à venir bientôt.

Stop aux expulsions : un relogement décent, stable, écolo et à bas loyer pour touTEs !

## Campagne nationale Action Réquisition

Les 6 et 7 décembre 2025, Grenoble a accueilli les premières rencontres nationales pour la réquisition, dans le cadre de la campagne Action Réquisition lancée au début de l'été par des collectifs en lutte dans toute la France. Après la mobilisation d'une dizaine de villes le 11 octobre 2025 pour « fêter » les 80 ans de la première loi de réquisition, ce week-end était l'occasion de se rencontrer en vrai, d'échanger sur nos expériences et contextes locaux, de se donner de la force et des idées pour poursuivre la campagne et enfin arracher aux pouvoirs publics l'application de cette loi plus que jamais nécessaire.

Le programme s'est organisé autour de discussions d'organisation et de stratégies internes, d'un débat public, d'une soirée festive, et d'une manifestation pour l'application de la loi réquisition, en soutien aux 150 occupant·es du siège de la Métropole Grenoble Alpes en lutte pour leur hébergement. Cette manifestation a permis de dénoncer des bâtiments publics vides, dont la rénovation et la mise à disposition permettrait d'abriter une partie des 3000 sans-abris de l'agglomération. La marche s'est terminée au pied de la Bastille, où l'ancienne cité universitaire du Rabot est vide depuis cet été ; 500 chambres pourraient y être réquisitionnées par la mairie plutôt que de laisser l'État vendre le complexe aux promoteurs privés.

À l'issue du week-end, nous avons décidé de poursuivre la campagne autour de ces bâtiments emblématiques, réquisitionnables dans chacune de nos villes.

Pour suivre la campagne rendez-vous sur le compte [Instagram @action.requisition](https://www.instagram.com/action.requisition)



### Le triangle d'or à Paris

À Paris, le triangle d'or du chic 8e arrondissement en est un excellent exemple. Environ 200 logements appartenant à la foncière du triangle d'or sont vacants. Les locataires ont été chassé·es, le but étant d'en faire des actifs financiers, monnayables à tout moment : un logement vide se vend 30 à 40% plus cher qu'un logement occupé et les prix dans ce quartier ont triplé depuis 2005 : c'est de la pure spéculation ! Par exemple, le 5 Boccador a été mis en vente 40.000 € le m<sup>2</sup> en 2025. Adrien Labi, propriétaire de la foncière, devait 500 millions au fisc en 2023. Il avait été interpellé pour fraude fiscale et blanchiment, avant d'être libéré sous caution.

Les réquisitionner ferait le bonheur de plusieurs centaines de familles et de personnes sans-abris ou DALO, mais aussi du quartier qui déperit et devient un désert au fil des ans... Dans le 8e arrondissement, 36% des logements sont inoccupés ! Pourquoi l'État n'applique plus la loi de réquisition sur ces immeubles et logements vacants ? Ce serait justice sociale et aussi justice fiscale puisque ce propriétaire est un fraudeur de haut vol. Ce serait aussi une alerte pour ces multi-propriétaires de logements et d'immeubles vacants, qui, comme M. Labi, spéculent sur le besoin fondamental de se loger.

La réquisition ordonnance du 11 octobre 1945 est une mesure temporaire, d'un an renouvelable 7 fois, et le propriétaire est indemnisé. Ce n'est donc pas une spoliation, ni une expropriation.

Le 1er février à partir de 15h, des mal-logé·es et sans-logis, manifesteront pour la 3eme fois dans ce quartier (angle rue de la Trémoille / rue C. Marot).

A Paris comme partout ailleurs, application de la loi de réquisition !

Retrouvez la brochure sur la loi de réquisition sur le site du DAL à l'adresse suivante : [www.droitaulogement.org/brochurerequisition/](http://www.droitaulogement.org/brochurerequisition/)

# Un nid pour Picpic et Zoizou



Artiste : Anna Pelissolo

## 172 HLM sauvés de la démolition grâce aux militant·es DAL !

Abel Guyet est un quartier de banlieue parisienne (Yvelines) de 172 HLM mal entretenu depuis des années. Un quartier comme il en existe des milliers en France. 172 passoires thermiques (étiquette G), des problèmes récurrents de fuites et dégorgements, d'infiltration en façade, de chauffage obsolète, de gardiens absents et non remplacés, d'espace vert non-entretenus, de squat de caves, de deal, etc.



Des locataires excédé·es se sont réuni·es pour monter un « Comité DAL locataire » en 2021. Depuis, le bras de fer avec le bailleur social « Les Résidences » est enclenché. Notamment à travers un contrôle des charges efficace mené à plusieurs qui a permis aux locataires de récupérer plusieurs dizaine de milliers d'euros suite à l'annulation de diverses factures.

Malgré la dégradation évidente des immeubles et de leur environnement immédiat, nous avons constaté que le taux de « demandes de mutations » (locataires souhaitant déménager) y était relativement faible (8%).

Pourquoi les locataires d'Abel Guyet, malgré leur exaspération face à leurs conditions d'habitat dégradées, ne veulent pas quitter leur quartier et leurs logements ? Et bien d'abord parce que les logements sont bon marchés (5€ du m<sup>2</sup>/mois, plafonnés). Ensuite parce que presque la moitié des logements sont occupés par des personnes âgées qui ont leur famille, leurs médecins et leurs réseaux de solidarité alentour. Enfin parce que le quartier se situe en face de la gare, et parce que les immeubles se situent dans un vaste parc aéré et boisé très agréable à vivre en toute saison.

Une leçon pour nous autres militant·es : l'importance de la

situation du quartier et du faible prix des appartements l'emporte pour les locataires sur les conditions de décence, de sécurité, de mauvaise gestion par le bailleur.

Quand l'étiquette « G » du nouveau Diagnostic de Performance Energétique réclamé à cor et à cris par le comité DAL 78 est tombé, le bailleur social y a vu une aubaine pour justifier la démolition des immeubles pour construire sur cette vaste parcelle 520 logements dont les 2/3 en accès à la propriété, le dernier tiers pour reloger les habitant·es dans des HLM, certes neufs, mais aussi plus petits et plus chers.

Au travail de sape du bailleur-promoteur pour faire accepter ce projet de démolition aux habitant·es, le DAL a répondu par une mobilisation inédite. Dans le cadre de la concertation obligatoire, mais aussi pour mesurer l'acceptation du projet, le bailleur a décidé de mettre en place un vote : Option A/ Réhabilitation ; Option B/ Démolition-reconstruction.

Sans rentrer dans les détails, militant·es DAL et alliés du bailleur (gardiens, chargés de clientèles, médiateurs de la ville, boîte de communication, etc.) se sont livrés à une véritable guerre de tranchée pendant plusieurs mois.

Le soir du dépouillement, le suspens était à son comble. 70% en faveur de la réhabilitation ! Les responsables du bailleur avaient beau fulminer contre le DAL, le score était sans appel. En représailles, le directeur a promis des réhabilitations au rabais « juste pour sortir de l'étiquette G ».

Le combat du DAL, des mal-logé·es du 78 et des locataires Abel Guyet continue donc. Vive nos HLM !

DAL est associé au collectif « Stop Démolitions », initié par des architectes, des habitant·es et des militant·es du droit au logement pour porter un appel national exigeant un moratoire sur les projets de démolition.



Site : <https://sites.google.com/view/stop-aux-demolitions-anru>  
Contact : stop.aux.demolitions.anru@gmail.com

## Municipales : DAL interpelle les candidat·es aux municipales

### INDÉPENDANCE POLITIQUE

À l'approche des municipales, Droit Au Logement, conformément à sa charte, réaffirme son indépendance à l'égard des organisations politiques, lors desquelles la question du logement sera centrale. L'appartenance au DAL ou son soutien ne peut être invoqué par un·candidat·e ou une liste. Les militant·es s'engageant sur une liste doivent se démettre en amont de leur mandat au DAL. DAL dénonce les partis xénophobes, masculinistes, qui soutiennent les profiteurs de la crise du logement.

Les élections municipales interviennent après 9 ans de politiques du logement agressives qui ont affaibli le droit au logement, les droits des locataires, des mal-logé·s et des sans-abris, et aggravé la crise du logement cher.

Les communes et les collectivités territoriales ont joué un rôle prépondérant dans l'aggravation de cette crise et ont bénéficié, avec l'État, de la manne fiscale tirée du logement cher et de la spéculation.

De nombreuses communes mènent des politiques affichées ou dissimulées d'« épuration sociale », chassant les classes populaires de leur quartier, laissant prospérer la fraude aux rapports locatifs, sanctionnant les sans-abris installé·es dans l'espace public ainsi que l'habitat de survie (bidonvilles, cabanes...) au lieu de réaliser de vrais logements sociaux.

DAL propose des mesures pour loger les gens plutôt que de les laisser s'enfoncer dans l'abîme du mal-logement, du logement cher, des marchands de sommeil et de la rue. Nous demandons concrètement aux candidat·es, si elles et ils sont élue·s, de :

### **1 - Mettre fin aux politiques d'urbanisme ayant pour effet de chasser les classes populaires ou de les empêcher de s'installer. Notamment :**

- Arrêt des opérations ANRU, de requalification, de changement d'usage ou de démolition de logements sociaux, des opérations immobilières spéculatives pour promoteurs et investisseurs
- Production massive de logements sociaux et très sociaux (PLUS et PLAI)
- Respect de la loi SRU : 25% de logements sociaux minimum répartis dans tous les quartiers
- Limitation des locations touristiques comme prévu par la loi

### **2 - Agir contre le logement cher, la pénurie de logements locatifs, l'essor de la fraude aux règles d'urbanisme et aux rapports locatifs. Notamment :**

- Instauration de l'encadrement des loyers, contrôles, sanctions
- Application des lois limitant les locations touristiques et les résidences secondaires
- Lutte contre l'essor des logements indignes
- Mise en place d'un service municipal ou intercommunal du logement pour protéger les locataires contre la fraude locative
- Mise en place et augmentation de la taxe sur les logements vacants et les résidences secondaires
- Respect des quotas de relogement des prioritaires DALO et du 1<sup>er</sup> quartile sur le contingent municipal et de l'office HLM communal ou intercommunal

### **3 - Prendre des mesures immédiates pour loger les sans-abris au lieu de les chasser vers d'autres communes. Notamment :**

- Récquisition des immeubles de logements et de bureaux vacants de riches propriétaires, de sociétés ou de l'administration
- Mise à disposition des immeubles/logements communaux vacants
- Arrêtés anti-expulsion, prévention des expulsions et résistance face à la loi Kasbarian et aux autres lois répressives
- Interdiction des arrêtés anti-mendicité et du mobilier « anti-SDF »

### **4 - Un logement digne et décent pour les locataires de l'OPH de la ville, de l'interco, les coopératives HLM et chez tous les bailleurs où la ville est représentée. Notamment :**

- Arrêt des hausses de loyers et des charges, des expulsions
- Entretien des immeubles et réhabilitations sans hausse de loyer avec matériaux écologiques, entretien et réparation des ascenseurs.
- Arrêt de la privatisation et de la marchandisation du logement social, de la vente et des démolitions de logements sociaux

### **5 - Intégrer la diversité de l'habitat dans les politiques de logement et d'urbanisme. Notamment :**

- Intégrer dans les PLU-I la diversité de l'habitat (habitat mobile, réversible ou/et de survie) et le soutien aux projets de leurs usagers
- Cesser les expulsions, les destructions de domiciles et la chasse à l'habitat de survie

### **6 - Des quartiers conviviaux, accueillants, sains, écologiques. Notamment :**

- Création ou entretien d'espaces de vie dans les quartiers
- Prioriser les transports en commun et la mobilité douce
- La santé et l'écologie dans les villes pour tous, sans discrimination
- Rendre les logements et les quartiers accessibles à tou.te.s
- Ramassage de déchets et traitements des nuisibles
- Garantie des libertés associatives
- Organiser la consultation des habitant.es pour l'ensemble des projets qui les concernent

*[Retrouvez l'intégralité du texte et des propositions en cliquant ici](#)*

# Agenda

**24 février 2026**

**Forum Logement pour tou·TE·s**  
**Paris 3e - 29 bd du Temple (11e) - 18h**  
**Bourse du travail Salle Hénaff**  
*Pour s'organiser contre les projets de loi anti locataires, les expulsions, et la fraude locative...*  
*Débats, ateliers...*

**21 mars 2026**

**DAL sera présent dans les cortèges de manif dans plusieurs villes de France pour la journée internationale contre le racisme**

**28-31 mars 2026**

**Mobilisations unitaires de fin de trêve hivernale dans plusieurs villes de France.**  
**A Paris, rdv 29 mars 15h à Hôtel de ville**  
**Infos à venir pour l'ensemble des comités**

## VOUS VOULEZ MILITER AVEC DAL

PARTICIPER AUX PERMANENCES, AUX ACTIONS ET AUX MANIFESTATIONS

Pour militer avec un comité DAL, contactez le comité le plus proche de votre secteur ici sur le site :  
[www.droitaulogement.org/carte-des-comites2/](http://www.droitaulogement.org/carte-des-comites2/)

## VOUS ÊTES ARTISTE, MUSICIEN.NE, ILLUSTRATEUR.ICE...

Que vous souhaitiez jouer avec nous en manif, dessiner notre prochaine affiche, nous apporter votre soutien en tant qu'artiste, vous pouvez écrire un mail à  
[comm@droitaulogement.org](mailto:comm@droitaulogement.org)

## VOUS SOUHAITEZ NOUS SOUTENIR FINANCIÈREMENT

Pour faire un don au DAL, rendez vous sur  
[www.droitaulogement.org/nous-aider/](http://www.droitaulogement.org/nous-aider/)

LE BONHEUR  
L'EST SIMPLE  
COMME  
UNE CLÉ



Pour suivre la Fédération DAL  
[www.droitaulogement.org](http://www.droitaulogement.org)

Facebook: [DAL - Droit au Logement](https://www.facebook.com/DAL-Droit au Logement) - Bluesky: [@federationdal](https://bluesky.social/@federationdal) - Instagram: [@federationdal](https://www.instagram.com/@federationdal)